

01- COMMUNE DE CHARRON - 01- COMMUNE DE CHARRON (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21170091900015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE COURCON NUAILLE D AUNIS

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	32
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	33
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	36
D2 - Arrêté et signatures	37

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 15/04/2022
Publié le 15/04/2022

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2004
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	21
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CDC AUNIS ATLANTIQUE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1024814,00	1180393,00	591,97	754,97

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	573,62	724,00
2	Produit des impositions directes/population	357,44	400,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	673,57	898,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	134,46	258,00
5	Encours de dette/population	462,31	732,00
6	DGF/population	147,98	173,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,6194	0,4900
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,9593	0,8920
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,1996	0,2870
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,6863	0,8100

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****I****B**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	C		
O	R		
T	E		
		1 816 420,00	1 609 017,76
		+	+
R	R		
E	P		
P	O		
R	R		
T	T		
		0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
		0,00	207 402,24
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 816 420,00	1 816 420,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	C		
O	R		
T	E		
		667 696,00	953 215,13
		+	+
R	R		
E	P		
P	O		
R	R		
T	T		
		929 016,00	182 629,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	460 867,87
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 596 712,00	1 596 712,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 413 132,00	3 413 132,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	356 028,00	0,00	424 425,00	424 425,00	424 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	793 700,00	0,00	792 100,00	792 100,00	792 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	12 409,00	12 409,00	12 409,00
65	Autres charges de gestion courante	102 276,00	0,00	108 442,00	108 442,00	108 442,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 252 004,00	0,00	1 337 376,00	1 337 376,00	1 337 376,00
66	Charges financières	23 700,00	0,00	24 132,00	24 132,00	24 132,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 275 704,00	0,00	1 361 508,00	1 361 508,00	1 361 508,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	371 584,00	0,00	446 000,00	446 000,00	446 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 416,00	0,00	8 912,00	8 912,00	8 912,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		380 000,00	0,00	454 912,00	454 912,00	454 912,00
TOTAL		1 655 704,00	0,00	1 816 420,00	1 816 420,00	1 816 420,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 816 420,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,90	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	136 050,00	0,00	132 959,76	132 959,76	132 959,76
73	Impôts et taxes	897 471,00	0,00	1 116 639,00	1 116 639,00	1 116 639,00
74	Dotations et participations	362 807,00	0,00	326 419,00	326 419,00	326 419,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 450 328,90	0,00	1 609 017,76	1 609 017,76	1 609 017,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 450 328,90	0,00	1 609 017,76	1 609 017,76	1 609 017,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 450 328,90	0,00	1 609 017,76	1 609 017,76	1 609 017,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	207 402,24
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 816 420,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	454 912,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

01- COMMUNE DE CHARRON - Principal - BP - 2022

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

Publ(5) DF 023 = RF 020 ; DI 040 = BF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 = RF 020 ou solde de l'opération BF 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	79 952,00	79 952,00	0,00	0,00	79 952,00
21	Immobilisations corporelles	595 386,00	376 102,00	364 179,00	364 179,00	740 281,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	744 068,00	472 962,00	108 983,00	108 983,00	581 945,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 427 084,00	929 016,00	473 162,00	473 162,00	1 402 178,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 121,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		100 534,00	100 534,00	100 534,00
	Total des dépenses financières	81 121,00	0,00	194 534,00	194 534,00	194 534,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 508 205,00	929 016,00	667 696,00	667 696,00	1 596 712,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	63 120,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	63 120,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 571 325,00	929 016,00	667 696,00	667 696,00	1 596 712,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 596 712,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	233 042,00	182 629,00	94 784,00	94 784,00	277 413,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	613 042,00	182 629,00	94 784,00	94 784,00	277 413,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	52 016,00	0,00	118 000,00	118 000,00	118 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	256 385,60	0,00	285 519,13	285 519,13	285 519,13
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	308 401,60	0,00	403 519,13	403 519,13	403 519,13
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	921 443,60	182 629,00	498 303,13	498 303,13	680 932,13
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	371 584,00		446 000,00	446 000,00	446 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 416,00		8 912,00	8 912,00	8 912,00
041	Opérations patrimoniales (4)	63 120,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	443 120,00		454 912,00	454 912,00	454 912,00

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 364 563,60	182 629,00	953 215,13	953 215,13	1 135 844,13

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	460 867,87
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 596 712,00
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	454 912,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	424 425,00		424 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	792 100,00		792 100,00
014	Atténuations de produits	12 409,00		12 409,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	108 442,00		108 442,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	24 132,00	0,00	24 132,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	8 912,00	8 912,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		446 000,00	446 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 361 508,00	454 912,00	1 816 420,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 816 420,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	94 000,00	0,00	94 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	79 952,00	0,00	79 952,00
21	Immobilisations corporelles (6)	740 281,00	0,00	740 281,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	581 945,00	0,00	581 945,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 534,00		100 534,00
Dépenses d'investissement – Total		1 596 712,00	0,00	1 596 712,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 596 712,00**

017-211700919-20220407-2022040706-BF
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

- (1) Compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 000,00		23 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	132 959,76		132 959,76
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 116 639,00		1 116 639,00
74	Dotations et participations	326 419,00		326 419,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 609 017,76	0,00	1 609 017,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

207 402,24

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 816 420,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	118 000,00	0,00	118 000,00
13	Subventions d'investissement	277 413,00	0,00	277 413,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 912,00	8 912,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		446 000,00	446 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		395 413,00	454 912,00	850 325,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

460 867,87

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

285 519,13

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 596 712,00

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES****A1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	356 028,00	424 425,00	424 425,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	6 000,00	6 000,00
60612	Energie - Electricité	30 000,00	34 631,00	34 631,00
60621	Combustibles	25 000,00	37 000,00	37 000,00
60622	Carburants	8 000,00	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentation	39 000,00	43 000,00	43 000,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	7 500,00	7 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 500,00	1 600,00	1 600,00
6067	Fournitures scolaires	10 044,00	8 872,00	8 872,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	5 500,00	6 840,00	6 840,00
6135	Locations mobilières	9 400,00	9 392,00	9 392,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	2 500,00	2 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	25 000,00	25 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 918,00	60 000,00	60 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	13 576,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	22 000,00	22 000,00
6161	Multirisques	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	110,00	110,00
6226	Honoraires	1 300,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6237	Publications	2 000,00	800,00	800,00
6247	Transports collectifs	3 280,00	6 530,00	6 530,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	3 400,00	3 400,00
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	16 000,00	11 600,00	11 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	32 000,00	45 600,00	45 600,00
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	3 500,00	3 800,00	3 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	700,00	700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	793 700,00	792 100,00	792 100,00
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	25 000,00	25 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	7 500,00	7 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6411	Personnel titulaire	446 000,00	473 000,00	473 000,00
6413	Personnel non titulaire	20 000,00	18 000,00	18 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	31 000,00	15 100,00	15 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	67 000,00	71 000,00	71 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	123 000,00	133 200,00	133 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 100,00	1 400,00	1 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41 000,00	41 000,00	41 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 600,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 100,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	12 409,00	12 409,00
739211	Attributions de compensation	0,00	12 409,00	12 409,00
65	Autres charges de gestion courante	102 276,00	108 442,00	108 442,00
6518	Autres	0,00	7 726,00	7 726,00
6531	Indemnités	70 800,00	70 100,00	70 100,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 450,00	6 400,00	6 400,00
6535	Formation	1 426,00	2 447,00	2 447,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	100,00	50,00	50,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 000,00	4 519,00	4 519,00
657362	Subv. fonct. CCAS	7 000,00	7 000,00	7 000,00

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022Chap
art (1)

Libellé (1)

		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	11 500,00	7 200,00	7 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 252 004,00	1 337 376,00	1 337 376,00
66	Charges financières (b)	23 700,00	24 132,00	24 132,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 700,00	24 132,00	24 132,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 275 704,00	1 361 508,00	1 361 508,00
023	Virement à la section d'investissement	371 584,00	446 000,00	446 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	8 416,00	8 912,00	8 912,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 416,00	8 912,00	8 912,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		380 000,00	454 912,00	454 912,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		380 000,00	454 912,00	454 912,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 655 704,00	1 816 420,00	1 816 420,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 816 420,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	50 000,90	23 000,00	23 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,90	23 000,00	23 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	136 050,00	132 959,76	132 959,76
70323	Redev. occupat° domaine public communal	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 700,00	2 700,76	2 700,76
7062	Redevances services à caractère culturel	150,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	41 000,00	40 000,00	40 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	66 400,00	68 400,00	68 400,00
70688	Autres prestations de services	14 800,00	14 859,00	14 859,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	897 471,00	1 116 639,00	1 116 639,00
73111	Impôts directs locaux	802 471,00	858 277,00	858 277,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	54 972,00	54 972,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	35 000,00	30 000,00	30 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	143 390,00	143 390,00
74	Dotations et participations	362 807,00	326 419,00	326 419,00
7411	Dotation forfaitaire	149 953,00	150 829,00	150 829,00
74121	Dotation de solidarité rurale	112 312,00	100 000,00	100 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	45 804,00	40 000,00	40 000,00
744	FCTVA	3 000,00	2 000,00	2 000,00
74718	Autres participations Etat	23 000,00	2 700,00	2 700,00
74751	Participat° GFP de rattachement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	8 000,00	10 000,00	10 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	15 738,00	15 890,00	15 890,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	10 000,00	10 000,00
752	Revenus des immeubles	4 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 450 328,90	1 609 017,76	1 609 017,76
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 450 328,90	1 609 017,76	1 609 017,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 450 328,90	1 609 017,76	1 609 017,76

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	207 402,24
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 816 420,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Publié(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	7 678,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	2 998,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 680,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	79 952,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	15 000,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	64 952,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	595 386,00	364 179,00	364 179,00
2111	Terrains nus	4 191,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	5 000,00	5 000,00
2115	Terrains bâtis	6 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	322 956,00	71 974,00	71 974,00
21312	Bâtiments scolaires	20 300,00	11 600,00	11 600,00
21316	Equipements du cimetière	4 775,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	3 216,00	3 216,00
2135	Installations générales, agencements	15 122,00	205 461,00	205 461,00
2138	Autres constructions	62 329,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	93 440,00	48 300,00	48 300,00
2152	Installations de voirie	2 328,00	5 000,00	5 000,00
21534	Réseaux d'électrification	3 125,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	2 468,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	28 399,00	2 100,00	2 100,00
2184	Mobilier	3 667,00	5 600,00	5 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 286,00	5 928,00	5 928,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	744 068,00	108 983,00	108 983,00
2313	Constructions	73 721,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	670 347,00	108 983,00	108 983,00
Total des dépenses d'équipement		1 427 084,00	473 162,00	473 162,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 121,00	94 000,00	94 000,00
1641	Emprunts en euros	81 121,00	94 000,00	94 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	100 534,00	100 534,00
Total des dépenses financières		81 121,00	194 534,00	194 534,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 508 205,00	667 696,00	667 696,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées (9)</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	63 120,00	0,00	0,00
21534	<i>Réseaux d'électrification</i>	63 120,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		63 120,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 571 325,00	667 696,00	667 696,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	929 016,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 596 712,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu (5) Voir état B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

Publié (6) Voir annexe IV A 4 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	233 042,00	94 784,00	94 784,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	150 958,00	58 471,00	58 471,00
1323	Subv. non transf. Départements	65 863,00	36 313,00	36 313,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	15 869,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	352,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	380 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	380 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		613 042,00	94 784,00	94 784,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	308 401,60	403 519,13	403 519,13
10222	FCTVA	18 001,00	68 000,00	68 000,00
10226	Taxe d'aménagement	34 015,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	256 385,60	285 519,13	285 519,13
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		308 401,60	403 519,13	403 519,13
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		921 443,60	498 303,13	498 303,13
021	Virement de la sect° de fonctionnement	371 584,00	446 000,00	446 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 416,00	8 912,00	8 912,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	496,00	496,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 416,00	8 416,00	8 416,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		380 000,00	454 912,00	454 912,00
041	Opérations patrimoniales (9)	63 120,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	31 560,00	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	31 560,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		443 120,00	454 912,00	454 912,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 364 563,60	953 215,13	953 215,13

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	182 629,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	460 867,87
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 596 712,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

Cet état ne contient pas d'information.

017-211700919-20220407-2022040706-BF
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 595 429,84										
1641 Emprunts en euros (total)					1 595 429,84										
0091508	SDEER - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	31/01/2019		01/10/2020	88 731,68	F			0,000	0,000	A	C	N	A-1	
0091509	SDEER - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	31/01/2019		01/10/2020	17 839,14	F			0,000	0,000	A	C	N	A-1	
0235668/	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/06/2005	144 000,00	F			3,990	3,990	A	P	N	A-1	
2021/01	SDEER - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	01/11/2020		01/11/2021	31 559,02	F			0,000	0,000	A	P	N	A-1	
2022/01	CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME	21/10/2021		15/03/2022	95 000,00	F			0,200	0,200	T	F	N	A-1	
2022/02	DEUX SEVRES CREDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME	28/10/2021		15/02/2022	285 000,00	F			0,840	0,840	T	P	N	A-1	
241085	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/01/2006	733 300,00	F			3,760	3,760	T	P	N	A-1	
9314218	CAISSE D EPARGNE POITOU CHARENTES	27/09/2013		05/08/2014	200 000,00	F			3,780	3,780	A	P	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										

01- COMMUNE DE CHARRON - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					5 819,99										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					5 819,99										
2017/01	SDEER - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION			01/02/2018	5 819,99	F			0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
Total général					1 601 249,83										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 047 592,95				92 751,31	24 131,70	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 047 592,95				92 751,31	24 131,70	0,00	0,00	0,00
0091508	N	0,00	A-1	53 239,00	3,75			17 746,34	0,00	0,00	0,00	0,00
0091509	N	0,00	A-1	10 703,48	3,75			3 567,83	0,00	0,00	0,00	0,00
0235668/ 2021/01	N	0,00	A-1	28 676,13	3,40			9 187,21	1 144,18	0,00	0,00	0,00
2022/01	N	0,00	A-1	25 247,22	4,83			6 311,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2022/02	N	0,00	A-1	95 000,00	2,00			0,00	191,06	0,00	0,00	0,00
241085	N	0,00	A-1	285 000,00	15,00			17 904,34	2 246,62	0,00	0,00	0,00
9314218	N	0,00	A-1	443 297,68	13,99			24 546,53	16 324,59	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00	7,59			13 487,26	4 225,25	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 163,99				1 163,99	0,00	0,00	0,00	0,00

01- COMMUNE DE CHARRON - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 163,99				1 163,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2017/01	N	0,00	A-1	1 163,99	1,08	F		0,000	1 163,99	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 048 756,94					93 915,30	24 131,70	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 043 756,94	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		194 534,00	I 194 534,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		94 000,00	94 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	94 000,00	94 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		100 534,00	100 534,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 534,00	100 534,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	194 534,00	929 016,00	0,00	1 123 550,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		572 912,00	III 572 912,00
Ressources propres externes de l'année (a)		118 000,00	118 000,00
10222	FCTVA	68 000,00	68 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		454 912,00	454 912,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	496,00	496,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 416,00	8 416,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	446 000,00	446 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	572 912,00	182 629,00	460 867,87	285 519,13	1 501 928,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 123 550,00
Ressources propres disponibles	IV	1 501 928,00
Solde	V = IV - II (6)	378 378,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	N°1 don au profit des sinistrés		CCAS de BREIL SUR ROYA	Etablissement de droit public	0,00
6574	N°1 subvention communale		A C C A	Association	550,00
6574	N°1 subvention communale		ASSO INTERCOMM VIEUX TAPE-CUL	Association	400,00
6574	N°2 subvention complémentaire exceptionnelle		ASSO INTERCOMM VIEUX TAPE-CUL	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		ASSOCIATION AUNIS ATLANTIQUE CLUB CANIN CHARENTAIS	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		ASSOCIATION PARENTS D ELEVES	Association	350,00
6574	N°1 classe verte		ASSOCIATION SCOLAIRE ELEMENTAIRE CHARRON	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		CHARRON DYNAMIC	Association	1 700,00
6574	N°1 subvention communale		CLUB DE FOOT AVENIR SPORTIF DE LA BAIE	Association	500,00
6574	N°1 subvention communale		COMITE DES FÊTES	Association	1 500,00
6574	N°1 subvention communale		ECLADES	Association	150,00
6574	N°1 subvention communale		ECOLE DE JUDO	Association	1 000,00
6574	N°2 remboursement facture fuioul		ECOLE DE JUDO	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		ESPOIR MUSICAL CHARRONNAIS	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		FCPE	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		IORTE CHARRONNAISE CLUB 3eAGE	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		LES AMIS DU LIVRE	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		LEVRIERS ET COMPAGNIE	Association	500,00
6574	N°1 subvention communale		PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
6574	N°1 subvention communale		SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN MER	Association	200,00
6574	N°1 subvention communale		UN PAS POUR AYLISSE	Association	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2020)	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (Av. Janv. 2019)	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL (Av. Janv. 2019)	A	1,00		1,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 2000 A 10000 H	A	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	1,00	11,00	10,86	0,00	10,86
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2019)	C	1,00		1,00	1,86	0,00	1,86
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 1ERE CL. (Av. Janv. 2021)	C	2,00		2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (Av. Janv. 2021)	C	6,00		6,00	6,00	0,00	6,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL (Av. Janv. 2019)	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPC.PR. 1ERE CL. DES E.M. (Av. Janv. 2021)	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2019)	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PR. 2EME CL. (Av. Janv. 2021)	C	1,00		1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		18,00	1,00	19,00	17,86	0,00	17,86

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

01- COMMUNE DE CHARRON - Principal - BP - 2022

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		
		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				21 021,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		6 000,00	A	CDD
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2022)	C	ANIM		2 300,00	A	CDD
AGENT SPC 2EME CL.DES E.M	C	S		12 721,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				21 021,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Medico-social.
SP : Medico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PJ : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-3 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	1 732 000,00	6,40	44,60	0,00	772 472,00	6,40
TFPNB	180 600,00	8,66	72,40	0,00	130 754,00	8,66
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 912 600,00	6,61			903 226,00	6,72

017-211700919-20220407-2022040706-BF

Reçu le 13/04/2022

Publié le 13/04/2022

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2022

Présenté par le Maire, Jérémy BOISSEAU (1),

A CHARRON, le 07/04/2022

le Maire, Jérémy BOISSEAU,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A CHARRON, le 07/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABSOLU Florence	
ANNEREAU Michel	
AZAMA Christophe	
BERGOUNIOUX Laurent	
BOISSEAU Jérémy	
BOUTEILLER Evelyne	
BOUTET Martine	
BREAU Brandon	
LATAUD Philippe	
LERAY Jessica	
LUC Laetitia	
MALGOUYAT Florence	
MARIONNEAU Clément	
MILLET Laura	
NAULET Marie-Bernadette	
SAINT-JALMES Pascale	
SARAZIN Emmanuel	

Certifié exécutoire par le Maire, Jérémy BOISSEAU (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A CHARRON, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.